



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée que, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier déposera le rapport financier de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2023, lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 15 avril 2024, à 19 h 30, au Centre Harpell, 60, rue St-Pierre, Sainte-Anne-de-Bellevue.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 8 avril 2024.

---

Me Caroline Plourde, notaire  
Greffière adjointe